Cas FRC 45

A TOUS LES BONS FRANÇOIS.

MOTION

POUR LA

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE;

PAR UN CITOYEN PATRIOTE.

MESSIEURS,

UNE perſonne qui ne peut pas ſe nommer, mais qui défend & défendra juſqu'à la mort les intérêts ſacrés du Tiers-États, vous conjure de diſcontinuer le ſoir ces aſſemblées tumultueuſes, où l'on a l'air de former des complots contre la paix & la tranquillité publique.

M+W158

C'eſt le vœu de l'*Aſſemblée Nationale*, qui a beſoin de calme pour travailler avec ſuccès à la régénération de l'État.

On croit devoir avertir tous les bons Patriotes, que ces rumeurs, ces attroupemens ſont préſentés à Sa Majeſté comme des conjurations contre ſa perſonne ſacrée; & que les *Ariſtocrates*, vos ennemis, ne manquent pas d'en tirer parti pour effrayer le Roi, & tâcher de lui inſpirer des partis violens, auſſi éloignés de ſon cœur, qu'ils ſont ardemment ſollicités par *certains individus* qui tâchent de l'égarer & de le circonvenir.

On ne doit pas vous diſſimuler encore, que toutes ces Motions, ſi hautement proclamées, paſſent, même chez les plus ardens partiſans du Tiers,

pour être inſpirées par nos ennemis ; pour avoir ſujet de préſenter le Peuple comme un ramas de gens turbulens & ſéditieux.

Ce qui peut aujourd'hui ſeconder le mieux l'*Aſſemblée Nationale*, c'eſt, encore une fois, MESSIEURS, le calme & la tranquillité auxquels tous les bons eſprits vous invitent. Et le ſalut de la France dépend de notre ſageſſe.

Lue & approuvée par les Citoyens du Palais Royal, ce 2 Juillet 1789, à huit heures du ſoir.

588